



Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO)

Politique : Règlement sur les Normes d'accessibilité intégrées (RNAI)

Déclaration d'engagement

Les Ressources pour l'Enfance et la Communauté s'engagent à traiter tous les individus d'une manière qui leur permet de maintenir leur dignité et leur autonomie. Nous sommes engagés à répondre aux besoins des personnes handicapées en temps opportun en empêchant et en enlevant des obstacles à l'accessibilité et en répondant aussi aux exigences en matière d'accessibilité en vertu de la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*.

Formation

Les Ressources pour l'Enfance et la Communauté s'engagent à former ses employés et bénévoles sur les lois en matière d'accessibilité de l'Ontario sur tous les aspects du Code des droits de la personne de l'Ontario qui s'appliquent aux personnes handicapées. Cette formation sera donnée d'une façon la plus adaptée aux tâches et fonctions des employés, bénévoles et membres du Conseil d'administration.

Information et communication

Les Ressources pour l'Enfance et la Communauté s'engagent à répondre aux besoins de communication des personnes handicapées. Sur demande, nous fournirons de l'information et de la documentation pertinente en formats accessibles ou avec des auxiliaires de communication. Cela comprend de l'information accessible au grand public sur nos services et installations, de même que sur nos mesures de sécurité et en cas d'urgence.

Les Ressources pour l'Enfance et la Communauté consulteront les personnes handicapées pour déterminer leurs divers besoins en matière d'information et de communication.

Nous assurerons que nos processus de rétroaction actuels sont accessibles aux personnes handicapées sur demande.

Emploi

Les Ressources pour l'Enfance et la Communauté s'engagent à des pratiques d'emploi à la fois équitables et accessibles.

Au besoin, nous aviserons le public et nos employés que nous répondrons aux besoins des personnes handicapées durant nos processus de recrutement, d'évaluation et d'embauche. Au besoin, nous créerons aussi un plan d'adaptation individualisé et/ou de l'information sur des situations d'urgence en milieu du travail pour tout employé handicapé.

Nos processus de gestion du rendement, de développement de carrière, de réaffectation et de retour au travail tiendront compte des besoins en matière d'accessibilité des employés handicapés.

Conception des espaces publics

Les Ressources pour l'Enfance et la Communauté respecteront les exigences des normes d'accessibilité pour la conception des espaces publics en construisant ou en rénovant tout espace public. Des espaces publics, comme :

- Aires d'attente
- Voies de déplacement extérieures comme trottoirs, rampes et rampes d'accès, escaliers, aires de repos et signalisations accessibles pour piétons.
- Stationnement hors rue accessible.

En cas d'une interruption de service, nous aviserons le grand public d'une telle situation et de toute solution de rechange sur notre site Internet.

Référence

Plan d'accessibilité pluriannuel

Pour en savoir plus

Pour en savoir plus sur cette politique, veuillez joindre notre service des Ressources humaines au 705-525-0055 ou par courriel à hr@ccrconnect.ca

Des formats accessibles de ce document sont offerts gratuitement sur demande.